

FSDL

URPS 2021



ÉDITO LIBÉRAL

Je me souviens très bien du jour où j'ai adhéré à la FSDL.

C'était à l'ADF en 2008, je me suis rendu sur leur stand, déterminé à donner mon chèque de cotisation sans me poser la moindre question. Sur place, l'un des cadres me demanda à quelle région j'appartenais et me confirma qu'il n'existait pas de bureau régional en Midi-Pyrénées. Comprenant alors que je pouvais moi aussi apporter ma pierre à l'édifice, j'ai choisi de me rendre utile pour une cause à laquelle je croyais. Aujourd'hui, quand je regarde la grande famille qu'est devenu ce « petit » syndicat, je ne regrette pas une seule seconde mon engagement.

« Chacun y trouve sa place pour défendre les causes qui lui tiennent à cœur. »

Dans ce numéro du Libéral, nous avons voulu mettre en avant ces femmes et ces hommes qui se sont engagés à nos côtés et qui chaque jour enrichissent, par leurs idées novatrices, leur détermination et leur abnégation, notre syndicat.

Adhérer à notre syndicat est une démarche très personnelle. C'est souvent un « déclic » suite à un événement ou une rencontre mais il y a toujours la même constante pour expliquer cette envie d'appartenir à un groupe et une famille : **l'envie de défendre notre exercice LIBÉRAL avec un grand « L ».**

Plus que jamais, et la dernière condamnation de la FSDL par l'Autorité de la Concurrence le démontre, notre liberté professionnelle est mise à mal. L'exercice libéral disparaît petit à petit, nos jeunes consœurs et confrères préférant se tourner vers un exercice salarié plus rassurant pour eux.

Des charges et impôts exponentiels, des patients détournés par les réseaux de soins, des honoraires de soins indignes d'un pays civilisé et des plafonds prothétiques sur 70% de notre activité où bientôt le coût du laboratoire sera supérieur aux honoraires encaissés par le praticien créent un climat professionnel anxiogène.

Tout cela, hélas, cautionné par les signatures de syndicats complices et n'ayant aucune vision à long terme

des conséquences terribles de leur capitulation. 2021 sera une année d'élections syndicales déterminantes pour l'avenir de notre exercice professionnel. Voulons-nous continuer sur cette voie ou contribuer à un changement radical de politique conventionnelle de santé bucco-dentaire ?

« Ne te demande pas ce que le syndicat peut faire pour toi mais ce que tu peux lui apporter. »

À cette phrase entendue sur le stand de la FSDL en 2008 je sais désormais, comme les femmes et les hommes nous ayant rejoint, ce qu'il faut faire :

**ADHÉRER,
PARTICIPER,
de quelque manière que ce soit,
et surtout ne pas oublier de
VOTER !**

Patrick SOLERA

#JaimeMonMétierJeVote



Le Libéral Dentaire
édité par la FSDL
20 rue de Marne 94140 Alfortville
dépot légal à parution

Directeur de la publication
Patrick SOLERA

Rédacteurs en Chef
Thomas Mac Donald
Fabienne Robichon

02 > POURQUOI VOTER AUX URPS ?

par le Dr Mathieu Clinkemäillié

03 > LES CENTRES DENTAIRE ET LES URPS

par le Dr Matthieu Huttasse

04 > PORTRAITS DE FEMMES DE LA FSDL

Fabienne Robichon (Ile de France)
Nadège Nouviale (Bretagne)
Fanny de Bellaigue (Nouvelle Aquitaine)
Béatrice Aldeguer (ARA)

07 > DÉCISION DE L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE

08 > LA MÉDICALE & JURIDICA



POURQUOI VOTER aux URPS ?

par le

Dr. Mathieu Clinkemaiillé

(Nouvelle Aquitaine)

2008 Diplômé de la Fac d'odontologie de Bordeaux

2013 AHU à la Fac de Bordeaux

2012 Devient membre de la FSDL et ouvre son cabinet à Gradignan

2015 Élu vice-président de la FSDL NA et au sein de l'URPS NA

Depuis 2018 Vice-trésorier de la FSDL Nouvelle Aquitaine

Qu'est-ce qui vous a poussé à vous présenter ?

Depuis que j'ai commencé à exercer en tant que chirurgien-dentiste, j'ai travaillé tant en milieu urbain que rural, en cabinet de groupe comme en solo, et j'ai constaté que partout les contraintes liées à l'exercice libéral sont très fortes. Je me suis engagé à la FSDL il y a huit ans car le syndicat représente mes valeurs, à savoir un exercice axé sur la qualité, la prévention et le gradient thérapeutique. C'est une organisation crédible et mature, qui a des relais nationaux et se bat pour améliorer les conditions d'exercice des chirurgiens-dentistes. Je me suis présenté car je trouvais important que nous soyons à la tête des URPS, afin de porter ces valeurs et nous opposer à l'esprit de réforme qui existe depuis quinze ans et nuit à la profession. De plus en plus de praticiens partagent nos idées, mais il faut aussi que cela se retrouve dans les urnes !

Je me représente cette année sur une liste FSDL paritaire, qui reproduit la géographie de la région, présente toutes les classes d'âge et tous les types d'exercice.

Notre point commun à tous ? Le crédo de la FSDL : Liberté, Responsabilité, Éthique.

Quel est l'enjeu des élections de 2021 pour la FSDL ?

Il est considérable ! Même si la tendance nous est favorable, il faut se mobiliser pour voter afin que nous obtenions au moins 51% des voix. En 2015, la FSDL est arrivée en tête dans 7 des 17 régions. En Nouvelle-Aquitaine, nous avons été battus à 90 voix près... sur 1 500 votes. Quand on sait qu'il y a 3 500 praticiens votants potentiels, on se rend compte du taux d'abstention ! Le sujet de l'abstention est central, même en dehors des positions idéologiques de chaque syndicat. En effet, tous les chirurgiens-dentistes libéraux cotisent aux URPS. Ce serait dommage qu'ils subissent, pendant cinq ans, les choix d'une organisation qu'ils n'auront pas élue.

La dernière élection s'est faite par correspondance. Pour la première fois, en 2021, le vote sera électronique ; j'espère que cela incitera plus de praticiens à

voter. Autre différence notable, en 2015, trois syndicats étaient présents sur les listes - cette année nous serons quatre, avec le risque que le vote soit plus éclaté.

Rappelons que cette élection permet de mesurer l'audience nationale des organisations syndicales. Pour être représentatif au niveau national, il faut obtenir au moins 10% des suffrages exprimés. Pour pouvoir signer conventions et avenants, il faut avoir réuni au moins 30 % des suffrages. Et, si la FSDL veut dénoncer ou résilier la convention déjà en place, il nous faudra réunir plus de 50 % des suffrages.

Plus on aura de votes, plus on aura les coudées franches pour agir en faveur des chirurgiens-dentistes.

Il faut à tout prix obtenir une majorité absolue pour éviter l'alliance de plusieurs syndicats qui pourrait nous empêcher de réaliser notre programme.

En tant qu'élu URPS, expliquez-nous comment cette instance fonctionne de l'intérieur ?

C'est vrai que c'est assez nébuleux pour beaucoup de praticiens mais notre rôle est pourtant déterminant ! Très concrètement, l'URPS a un mode de fonctionnement associatif. Notre liberté d'action est assez importante et chaque URPS va travailler sur des axes différents, selon ses priorités. Nous finançons notamment des formations. Dans ma région, nous avons proposé aux praticiens de se former à la gestion de l'apnée du sommeil et à la lutte contre le burn-out ; dans d'autres territoires cela a pu être sur les gestes d'urgence ou la radioprotection... Si nous n'avons pas de compte à rendre aux ARS, néanmoins ce sont des interlocuteurs réguliers. Nous collaborons ainsi avec elles pour des actions comme le Mois sans tabac ou sur la thématique « soins palliatifs et odontologie ». Les ARS peuvent aussi nous attribuer un budget pour des actions ponctuelles.



LES CENTRES DENTAIRES et les URPS

par le

Dr. Matthieu Hutasse

(Grand Est)

2009 Installation à Vitry-le-François (Marne)

2012 Adhésion à la FSDL

2015 Elu président de la FSDL Champagne-Ardenne / Elu à l'URPS Grand Est

2019 Elu conseiller ordinal pour le département de la Marne

En tant qu'élu URPS, vous êtes chargé de travailler sur les centres low-cost. En quoi cela consiste ?

Je mène une étude pour mieux les connaître, comprendre leur fonctionnement et présenter ces résultats - et plus précisément les dysfonctionnements - aux instances comme l'ARS. Nos recherches se font dans les règles de l'art, en recoupant les informations disponibles par exemple sur societe.com, le journal officiel des associations ou encore le BODACC afin de déterminer qui sont les dirigeants de ces « centres associatifs » et quelles sont les interactions avec les sociétés qui gravitent autour.

Il faut savoir que dans notre région, les centres low-cost poussent partout et de manière anarchique. Jusqu'en 2018, il n'y avait que trois ou quatre centres à Strasbourg, et un seul à Reims. Depuis deux ans, c'est l'explosion, et c'est notamment l'ouverture dans une galerie commerciale rémoise, au mépris du Code de la Santé Publique, qui nous a décidé à nous mobiliser. Sur l'ensemble du territoire, c'est effarant : en moins de dix ans, 500 centres low-cost ont ouvert, dont la moitié en région parisienne.

Ce qui nous inquiète, c'est que l'on se retrouve avec un phénomène comme celui de Dentexia. Nous voulons que l'ARS prenne en compte le risque sanitaire qui existe pour les patients. Tous les centres sont sur le même modèle, et entraîneront donc les mêmes conséquences.

À l'URPS, notre rôle est aussi d'alerter les parlementaires. Nous avons prévenu les sénateurs et députés de la région, ce qui a permis qu'ils posent des questions au gouvernement et déposent des projets d'amendements.

Quelles sont vos observations ?

Premièrement, quelle que soit la franchise on est sur le même modèle, avec un dirigeant - un avocat, un prothésiste, parfois un dentiste - qui préside diverses sociétés liées entre elles. Ces sociétés écrans facturent du conseil ou de la formation à leur propre centre dentaire... Ces montages financiers permettent de sortir les bénéfices des centres alors qu'ils devraient légalement y rester !

Ensuite notre étude montre que, contrairement à un argument parfois avancé (faciliter l'accès aux soins), les centres low-cost s'installent là où l'offre en termes de soins dentaires est déjà importante. Ils se gardent bien d'investir dans les déserts médicaux ! En outre, on a pu constater que leurs publicités quant aux tarifs « discount » pratiqués sont mensongères, puisqu'ils facturent les tarifs habituels des cabinets libéraux. Les patients sont attirés par le discours commercial, les articles dans la presse locale qui vantent les mérites d'un centre, quand les libéraux, encadrés, eux, par le Code de déontologie, seraient épinglés pour ce genre de pratiques. On a remarqué que la plupart des praticiens qui travaillent dans ces centres sont des personnes diplômées à l'étranger ou de très jeunes diplômés, dont les contrats ne sont pas toujours envoyés à l'Ordre. Ou alors il y a des contrats fantômes comme celui de cette dentiste inscrite à l'Ordre deux jours avant de partir en congé maternité... Enfin, ces praticiens salariés, même s'ils peuvent être très compétents, ne sont pas maîtres de leurs traitements et encouragés à faire du sur-traitement (nous avons reçu de nombreux témoignages).

Quelle est la prochaine étape ?

Notre travail à l'URPS - et c'est pour cela qu'il est important de voter pour la FSDL aux élections - est de continuer à faire remonter les informations aux ARS, seules habilitées à faire fermer ces centres. Nous avançons avec détermination et optimisme, en créant des collaborations avec les conseils départementaux, ce qui nous permet de relayer à l'ARS les dérives locales. Si nous savons qu'on ne fera pas disparaître les centres, hélas déjà bien ancrés dans le paysage, notre demande est une équité de traitement, une concurrence loyale, entre ceux-ci et les cabinets libéraux. Attention, il n'est pas question de pouvoir faire de la publicité comme les centres low-cost, mais plutôt qu'ils soient soumis au respect du Code de la déontologie. Le modèle est bien entendu le libéral, respectueux de valeurs éthiques.

Notre combat va se focaliser là-dessus : accumuler les preuves. L'URPS fera tout pour aller porter ce dossier jusqu'au ministère de la Santé afin qu'il engage sa responsabilité.



PORTRAITS de femmes de la FSDL

Fabienne Robichon

(Ile de France)

2002-2007 AHU en chirurgie et médecine buccale à la Pitié-Salpêtrière (AP-HP)

2008 Ouverture de son cabinet à Paris

2016 Rejoint le CCDéLi Ile-de-France

2017 Adhère à la FSDL

2018 Préside la section Paris de la FSDL IDF

2019 Devient Secrétaire générale FSDL IDF

Septembre 2020 est élue au bureau national de la FSDL.

Fabienne a beau être originaire du Pays basque, elle a Paris dans la peau. Son cabinet, ouvert il y a douze ans à deux pas du Louvre, en est l'une des illustrations. Au bureau national de la FSDL, elle tient à représenter la capitale. Elle participe aussi au groupe de travail avec l'économiste Frédéric Bizard et aux relations interprofessionnelles. Au niveau de la Caisse de Retraite, en tant que membre, elle défend les positions de la FSDL, et est très impliquée dans la réforme des retraites.

Pendant le confinement, le Dr Robichon était sur tous les fronts. Elle participe d'abord à la régulation mise en place par l'Ordre de Paris, puis répond à l'appel de l'AP-HP, dont les services de réanimation manquent de personnel. Une expérience difficile certes, avec un taux de mortalité élevé parmi les patients, mais humainement incroyable. « À Paris, il y a

vraiment eu un élan de solidarité parmi les dentistes dont le cabinet était fermé, point-e-elle. Aujourd'hui, ce sont eux qui souffrent encore le plus économiquement : des patients sont partis se confiner en province, d'autres restent en télétravail et ne consultent plus intra-muros, les loyers sont très élevés, sans oublier, les mois précédents, les Gilets Jaunes, les grèves et, bien entendu, l'impact important de la nouvelle convention. Nous aurons du mal à nous relever ! »

C'est pour cela qu'elle insiste sur l'importance des URPS. Au cours du mandat en cours, l'union francilienne a fait l'acquisition d'un local qui doit devenir « la maison des dentistes ». Y seront proposés des formations indispensables à l'exercice de notre profession, et l'accueil de patients en situation de handicap. Surtout, ce lieu unique, situé près de la Place de l'Étoile, aura la particularité d'être doté d'un service

de vigiles. Ainsi, les dentistes pourront y assurer des gardes le week-end et se sentir en sécurité. « Nous sommes, hélas, de plus en plus confrontés à des patients agressifs », souligne le Dr Robichon.

Fabienne a bien conscience que les dentistes connaissent mal les URPS. « Jusqu'ici il s'agissait d'un interlocuteur parmi ceux du mille-feuilles administratif. À terme, ils trouveront leur place dans la vie quotidienne des dentistes.

Si la FSDL est élue à la majorité absolue, nous œuvrerons pour que les URPS soient là à tout moment, au niveau national et régional, pour les assister dans leurs problématiques. »

Nadège Nouviale (Bretagne)

Diplômée en **2012**

Adhère à la FSDL **2014**

Devient membre du bureau de la FSDL Bretagne puis Secrétaire **2015**

Ouvre son cabinet à Baulon (Ille-et-Vilaine) **Septembre 2017**

Exercer à sa façon, en plaçant le développement durable au centre de sa pratique, c'est ce qui a motivé Nadège à ouvrir son propre cabinet. « Je suis déjà plutôt « écolo » chez moi et je fais partie du groupe Facebook « Dentistes zéro-déchets ». L'an dernier, **j'ai suivi une formation organisée par l'URPS Bretagne sur le développement durable** dans les cabinets dentaires et j'ai fait venir l'intervenante dans le mien pour un audit. C'est fou : même quand on fait attention, que l'on sait que notre exercice est source de pollution, que l'on veille aux matériaux que l'on utilise

et que l'on pratique le bionettoyage, il reste encore beaucoup à faire : veiller à la qualité de l'air, c'est protéger la santé des patients, mais aussi la nôtre et celle de nos collaborateurs. Et cela a pris une dimension encore plus importante depuis la crise sanitaire ». Son objectif est de développer avec la FSDL ce type de formation, intégrant aussi le risque des perturbateurs endocriniens, afin de les proposer au sein des urps.

Parlons de la Covid-19, justement. Le Dr Nouviale est l'une des rares praticiennes à avoir anticipé la fermeture des cabinets. Elle ferme le sien deux jours avant le mot d'ordre du gouvernement et (...)



(...) et annule tous ses rendez-vous jusqu'à fin mai ! Son assistante contacte 200 patients et ne fixe pas de nouveau rendez-vous « tant que les protocoles de reprise ne sont pas connus ». Durant le confinement, Nadège a assuré quelques gardes, traité les urgences de ses patients en distanciel et, dans son rôle de Secrétaire de la FSDL Bretagne, a assuré le suivi et le relais des informations sur l'aide à la reprise pour les adhérents.

Le Dr Nouviale se confie avoir été syndiquée dans un autre organisme à la sortie de ses études avant de se

tourner vers la FSDL, « qui correspond davantage à mes valeurs ». « S'engager dans la vie syndicale tout en ouvrant son premier cabinet et en ayant des enfants en bas âge, cela peut faire peur à certaines de mes consœurs, pointe-t-elle. Moi, je dirais qu'au contraire, cela apporte une bouffée d'air. On est beaucoup de jeunes parents à la FSDL Bretagne et chacun donne le temps qu'il peut donner. »

Si Nadège ne se présente pas aux élections URPS, elle est néanmoins très impliquée dans l'organisation de la campagne. « Je me rends compte

que, même s'ils existent depuis dix ans, les URPS sont encore très flous dans l'esprit des confrères. Ils ne sont pas conscients que les enjeux de cette élection sont gigantesques... encore plus pour les nouveaux installés comme moi. Voter pour la FSDL et lui permettre d'avoir la majorité absolue, c'est nous permettre de négocier directement avec l'État en ce qui concerne les prochains volets de la convention ! »

Fanny de Bellaigue

(Nouvelle Aquitaine)

Diplômée à la Fac de Bordeaux **2005**
Ouvre son cabinet de groupe à Berson (Gironde) **2007**
Rejoint le CCDéLi Nouvelle Aquitaine **2016**
Membre de la FSDL **2018**
Elue au Conseil de l'Ordre de Gironde **2019**
devient Secrétaire de la FSDL NA **2020**



« Après avoir réussi le concours de Médecine, je me suis orientée vers l'odontologie, pour le côté « chirurgie ». Cela ne m'a jamais déçue... » Ce qu'elle regrette, par contre, c'est qu'à la Fac on apprenne uniquement le soin et rien de concret concernant la gestion d'un cabinet dentaire. Elle a donc cherché des « facilitateurs » pour l'accompagner dans sa nouvelle vie de chef d'entreprise et a adhéré à la FSDL. « J'ai d'abord été simple adhérente. Je pensais ne pas pouvoir m'investir davantage »... Jusqu'aux déclics : D'abord, il y a eu les déconvenues de retours de formation -

« on en revient avec l'envie de faire mieux pour les patients avant de faire face à la réalité du terrain,

semée d'embûches administratives et économiques ». Ensuite, ses grossesses - elle a trois jeunes enfants - l'ont confrontée aux difficultés que rencontrent les femmes installées

en libéral. Enfin, en 2016, lors des négociations de l'avenant 4 de la Convention, elle suit de près la grève des étudiants et rejoint une communauté de praticiens en dehors des syndicats, les CCDeLi. « Ce mouvement formidable m'a permis de me rendre compte que je pouvais me libérer du temps pour représenter mes pairs. Depuis dix ans, je profitais de l'investissement des cadres de mon syndicat - jamais assez nombreux - qui se battaient pour défendre la profession et je sentais que c'était à mon tour de rendre la pareille »

La défense de la dentisterie pédiatrique est ce qui tient le plus à cœur à Fanny. « Ceux qui exercent auprès des enfants forment nos patients de demain. Or les pédodontistes sont mal considérés et mis à mal par les tarifs de soins. C'est le projet que je soutiens pour les élections des URPS. Notre objectif est de permettre aux libéraux de

continuer à exercer dans les meilleures conditions.

Les élections seront le moment fort de 2021.

Nous plaçons beaucoup d'espoir dans l'obtention de la majorité absolue pour influencer encore plus sur l'écriture de la prochaine convention. Pour moi, cela va être une année un peu à part... Après 2020, qui ne fut pas non plus de tout repos ! Quand mon cabinet a fermé en mars, en tant que conseillère ordinale, j'ai passé beaucoup de temps à répondre par téléphone aux interrogations angoissées des confrères et consœurs. J'ai aidé à la régulation des urgences dentaires et à la distribution du matériel dans le département ».

Béatrice Aldeguer

(ARA)

2005 Ouverture du cabinet de Voreppe (Isère)

2016-2019 prend la Présidence de la FSDL Auvergne-Rhône-Alpes

2018 nommée Secrétaire nationale adjointe de la FSDL

2021 Se présente aux élections des URPS pour la FSDL ARA

« Je suis née syndiquée »,

sourit Béatrice ! Après une expérience en tant que chirurgien-dentiste salariée, celle qui a toujours à cœur de défendre son autonomie et lutter contre les iniquités ouvre son propre cabinet où elle exerce en omnipratique avec une orientation chirurgicale, aux côtés d'un associé et deux assistantes. Le Dr Béatrice Aldeguer se syndique d'abord auprès d'un premier syndicat qu'elle quitte rapidement pour rejoindre la FSDL, dans lequel elle trouve plus d'échos à ses idées concernant l'exercice professionnel. Elle se souvient de moments marquants comme le vote en 2013 de la loi Leroux qui autorise les mutuelles à pratiquer un remboursement différencié dans le cadre d'un réseau de soin. « J'étais choquée par cette inégalité de choix pour sa santé sous le seul argument financier, mettant à mal la relation de confiance réciproque entre le malade et son praticien et officialisant de fait la légitimité de la création du premier réseau par le protocole MGEN ». Puis vient la loi de Santé promulguée en 2016

« Dès les premières orientations, je suis devenue très active sur les réseaux sociaux, et à la FSDL au niveau régional puis national ». Elle note que

« les femmes sont présentes à des postes-clé à la FSDL et l'on nous accorde la même écoute, la même place et le même crédit que les hommes : une écoute mettant en exergue une vision différente parfois des problématiques professionnelles ».

Son travail a pris d'autant plus d'importance pendant le confinement. « Après une phase de sidération avec la fermeture des cabinets dentaires, on a dû relever nos manches. Tous les jours, j'ingurgitais le Journal Officiel, puis rédigeais des textes explicatifs pour les adhérents, j'enregistrais des vidéos... une situation inédite en terme d'abondance d'informations ». Tandis qu'elle assure des gardes et la pré-régulation quotidienne des urgences de son cabinet, elle participe, auprès de

son Conseil Départemental de l'Ordre à la régulation téléphonique terminale. « C'était très instructif d'être présente à tous les niveaux ».

La voilà aujourd'hui présente sur la liste URPS pour les élections à venir le 31 mars 2021 : « La FSDL est le bastion de résistance de la profession. » Béatrice appelle donc à voter, car obtenir la représentativité au niveau national permettra à la FSDL de lutter pour le maintien et l'évolution respectueuse de l'exercice - si spécifique- libéral français des chirurgiens-dentistes. « Le cabinet traditionnel ne va bientôt plus exister, on vit une période charnière.

Votez ! car c'est votre futur qui est en jeu.

Je suis persuadée que le taux de participation va être fort : n'oublions pas qu'à l'issue de la dernière Négociation Conventionnelle, l'alliance de deux syndicats minoritaires nous a fait perdre notre liberté tarifaire. Une signature qui n'en finira pas d'avoir des conséquences néfastes sur notre exercice au quotidien, tant sur la plan technique qu'administratif ».

Tout savoir sur les
élections URPS 2021 :

fsdl.fr

« Décision de l'Autorité de la concurrence n° 20-D-17 du 12 novembre 2020 relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur de la chirurgie dentaire ».

« L'Autorité de la concurrence a sanctionné des pratiques anticoncurrentielles mises en œuvre par le Conseil national de l'ordre des chirurgiens-dentistes du 7 février 2013 au 18 décembre 2018, le conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes de l'Isère, et la FSDL du 8 octobre 2013 au 18 décembre 2018, et, enfin, les conseils départementaux de l'ordre des chirurgiens-dentistes des Bouches-du-Rhône, de Dordogne, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin pour des périodes plus courtes d'une part, et par la CNSD devenue les CDF de novembre 2014 au 18 décembre 2018 d'autre part. Ces pratiques visaient à entraver l'activité des réseaux de soins dentaires.

Les pratiques du Conseil national de l'ordre, des conseils départementaux des Bouches-du Rhône, de Dordogne, du Haut-Rhin et du Bas-Rhin et la FSDL.

Ces pratiques ont consisté en la mise en place d'une campagne de plaintes par le Conseil national, le conseil départemental isérois et la FSDL, destinée à encourager les chirurgiens-dentistes à porter plainte contre leurs confrères adhérents au réseau Santéclair, dans le seul but de les conduire à résilier leurs affiliations à Santéclair. Ces trois organismes ont également, et individuellement, mis en œuvre diverses actions complémentaires visant à soutenir cette action concertée contre Santéclair et, plus généralement, à entraver l'activité de l'ensemble des réseaux de soins dentaires. À cet égard, le conseil national a notamment adressé aux conseils départementaux une circulaire « protocoles » datée du 7 novembre 2013 leur laissant entendre que ces réseaux méconnaissaient le code de déontologie. En ce qui les concerne, le conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes de l'Isère et la FSDL ont, par le biais de diverses communications professionnelles, encouragé les praticiens à se détourner des réseaux de soins. Les actions de la FSDL ont plus particulièrement visé les réseaux de

Santéclair, Kalivia et Itélis, mais également le réseau des assurances du Crédit Mutuel, alors en cours de constitution, ainsi que l'un de ses partenaires commerciaux, la société GACD. Quant aux conseils départementaux des Bouches-du-Rhône, de Dordogne, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, ils ont, par diverses communications professionnelles, également déconseillé à leurs ressortissants d'entrer ou de demeurer en relation contractuelle avec des réseaux, au risque de méconnaître le code de déontologie. Certaines de leurs actions de communication étaient d'autant plus dissuasives qu'elles précisaient que de tels manquements aux règles déontologiques étaient passibles de sanctions disciplinaires.

Les pratiques de la CNSD

La CNSD a, par diverses actions de communication, appelé les praticiens à refuser ou à cesser toutes relations contractuelles avec de tels réseaux. Elle a également mis en place une campagne de communication visant à dissuader les patients de s'orienter vers les praticiens recommandés par ces réseaux et fait pression sur le groupe des assurances du Crédit Mutuel et sur ses partenaires potentiels pour lutter contre l'émergence d'un nouveau réseau de soins.

Le caractère anticoncurrentiel de ces pratiques et leur sanction

L'ensemble de ces pratiques s'analyse comme des actions de boycott dirigées contre les réseaux de soins et destinées à entraver leur fonctionnement.

185 Elles constituent, par leur objet même, des infractions au droit de la concurrence au sens des articles L. 420-1 du code de commerce et 101 du TFUE. Bien qu'elle n'y soit pas tenue, l'Autorité de la concurrence a relevé que ces pratiques infractionnelles avaient également eu des effets anticoncurrentiels puisqu'elles ont notamment conduit plusieurs chirurgiens-dentistes à résilier leur contrat d'adhésion

aux réseaux Santéclair et Itélis. Elle a souligné que ces pratiques étaient d'autant plus graves qu'elles ont été mises en œuvre par des instances ordinales, qui disposent d'une autorité morale importante, et des syndicats professionnels, investis d'une responsabilité particulière en matière de respect de la légalité et de diffusion du droit applicable. Après avoir pris en compte le fait que le Conseil national de l'ordre et le conseil départemental de l'ordre du Bas-Rhin avaient déjà été sanctionnés pour des pratiques similaires par la décision n° 09-D-07 du 12 février 2009 relative à une saisine de la société Santéclair à l'encontre de pratiques mises en œuvre sur le marché de l'assurance complémentaire santé du Conseil de la concurrence, l'Autorité de la concurrence a décidé d'infliger les sanctions pécuniaires suivantes :

- 3 000 000 euros au Conseil national de l'ordre des chirurgiens-dentistes ;
- 57 000 euros au conseil départemental de

- l'ordre des chirurgiens-dentistes de l'Isère ;
- 23 000 euros au conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes des Bouches-du-Rhône ;
- 4 000 euros au conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes de Dordogne ;
- 22 000 euros au conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes du Bas-Rhin ;
- 11 000 euros au conseil départemental de l'ordre des chirurgiens-dentistes du Haut-Rhin ;
- 216 000 euros à la FSDL ;
- 680 000 à la CNSD, devenue les CDF.

La FSDL a interjeté appel de cette décision.

Le texte intégral de la décision de l'Autorité de la concurrence est accessible sur le site www.autoritedelaconcurrence.fr

Le communiqué de la FSDL faisant suite à cette décision est disponible sur www.fSDL.fr

PUBLI-
information



Juridica

La FSDL offre une couverture Assurance juridique professionnelle à tous ses adhérents à jour de cotisation. C'est un service concret important pour nos confrères. JURIDICA vous protège dans tous les domaines du droit !

Par exemple : locaux professionnels, relations avec vos patients et vos fournisseurs, fiscalité, droit du travail...



La médicale
assure les professionnels de santé

La Médicale de France

L'adhésion à la FSDL vous permet également de profiter d'offres préférentielles sur les contrats RCP à La Médicale de France, un des rares assureurs hors réseaux et pour qui le terme libéral a encore un sens. Ce partenariat vous laisse cependant libre sur le choix de votre assureur, il n'a aucun caractère obligatoire.

Adhérer à la FSDL,
ce n'est pas uniquement

**SOUTENIR
UN COMBAT
POLITIQUE !**

FSDL

Adhérez à la FSDL grâce au bulletin joint

C'est ne plus se sentir seul dans sa pratique ;
c'est élargir son réseau et gagner du temps en efficacité et en expertise grâce aux partages d'expériences et de bonnes pratiques ;
c'est aussi s'entourer d'experts dans tous les domaines de notre exercice ;
c'est bénéficier d'une assistance juridique auprès d'un organisme reconnu.